

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-473 DU 22 OCTOBRE 2007

chargeant Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de
l'intérim de **Monsieur Galiou D. SOGLO**, Ministre de
la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter du
lundi 15 octobre au samedi 03 novembre 2007 inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 3 août 2007 qui l'a modifié.

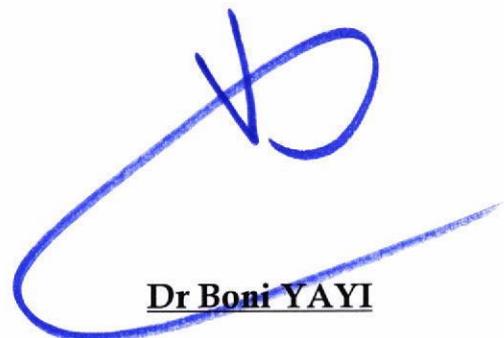
DECRETE

Article 1 : Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé d'assurer l'Intérim de Monsieur **Galiou D. SOGLO**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, du lundi 15 octobre au samedi 03 novembre 2007, correspondant à la période de son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – HCJ 2 – CC : 2 – CES : 2 –
HAAC : 2 – SGG : 4 – Autres Ministères : 26 – Départements : 6 – JORB : 1